



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 29.04.2022

Numéro de publication: HR01-1005461523

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées BDE Sàrl, La Brillaz

BDE Sàrl
Route du Tilleul 2
1756 Lovens

BDE Sàrl, à La Brillaz, Route du Tilleul 2, 1756 Lovens, CHE-270.328.464. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 21.04.2022. But: la société a pour but: toutes activités de conseil en gestion ainsi que toutes activités dans le domaine de la réalisation publicitaire. La société peut également; a) procéder à toutes transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ces dernières pour autant qu'elles ne soient pas soumises à la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (LFAIE); b) prendre des participations à d'autres sociétés; c) d'une manière générale, faire toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec le but social en Suisse et à l'étranger. La société peut avoir des filiales ou créer des succursales en Suisse et à l'étranger. Capital social: CHF 20'000. Prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: selon statuts. Organe de publication: FOSC. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Personne inscrite: Kolly Bertrand Camille, de Le Mouret, à La Brillaz, associé, 20 parts de CHF 1'000, gérant, signature individuelle. Selon déclaration du 21.04.2022, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint.

Registre journalier no 2520 du 26.04.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg